

## ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du **23 Juillet 2020 - 19h**

N°71/2020

Date de convocation : **17/07/2020**Conseillers en exercice : **33**Présents : **29**Votants : **32**Président : **Jacques DALEX**Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL****Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SILA****MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

Philippe PRUD'HOMME  
André BRUNET  
Marc PAGET  
Michel COUTIN  
Philippe CHAPPET  
Lucie LITTOZ  
Marc MILLET-URSIN  
Monique PETIT

Margaret GOURDIN  
Nicolas BALMONT  
Jacques DALEX  
Jeannie TREMBLAY-GUETTET  
Claude GAILLARD  
Martine BRASSOUD  
Georges VIGNIER  
Christine DUMONT-THIOLLIERE

Philippe STRAPPAZZON  
Marc BRACHET  
Anne-Marie BERNARD  
Julie DENAMBRIDE  
David DUNAND-CHATELLET  
Sophie FERNANDEZ  
Julien PORTIER  
Florence GONZALES

Charline MAURICE  
Michèle DOMENGE-CHENAL  
Hervé BOURNE  
Stéphanie JOSSERAND  
Sébastien SCHERMA

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

François MORISSE  
pouvoir à C. MAURICE

Eric PONTHEIU pouvoir à  
M. PAGET

Michel LUCIANI pouvoir  
à S. SCHERMA

Laure LEMBERT

**EXPOSE**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac D'Annecy est membre adhérent du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy et qu'il y a lieu d'élire les délégués qui siègeront au Comité dudit syndicat conformément aux articles L 5711-1 et L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle également les dispositions de l'Article L 5711-1 du C.G.C.T. : *"Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre"*.

En application des statuts du SILA, la Communauté de Communes des Sources du Lac D'Annecy est représentée par 3 délégués titulaires.

Il convient de procéder à l'élection des représentants de la CCSLA par vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-247400773-20200723-DEL\_2020072371-DE

**Sont donc élus, à l'unanimité :**

TITULAIRES
1- DALEX Jacques
2- PRUD'HOMME Philippe
3- COUTIN Michel

Résultat du vote :

Votants : 32

Abstention :

0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre :

0

FAVERGES-SEYTHENEX, le 27 juillet 2020

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- DELEGUES
- ENVIRONNEMENT (O. PELLISSIER)



Président,

M. Jacques DALEX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*